



## Divorce et creance entre époux

Par **alf**, le **21/12/2008** à **01:07**

Mon mari a quitté le domicile conjugal en juillet 2008. Il entame une procédure de divorce en demandant la garde de nos enfants (11,8,6ans). Mais il demande en plus le versement de la somme de 15000 euros correspondant selon lui à une participation financière plus importante de sa part sur le compte commun servant aux frais de la maison. Je prenais en charge totalement l'alimentation et les frais des enfants... Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens. Que dois-je faire de mon côté, je ne puis lui verser cette somme ni rembourser depuis 10 ans toutes mes dépenses!!!

Par **pommee**, le **26/12/2008** à **16:29**

Le régime de séparation de biens régit les biens, les dépenses courantes ne sont pas concernées de plus les différences de salaires des époux ne sont pas soumises à récupération.

Par **alf**, le **26/12/2008** à **17:20**

Merci, que dois-je faire?

Par **pommee**, le **26/12/2008** à **19:29**

surtout vous ne versez rienrnsi vous le pouvez allez consulter un avocat dans une consultation gratuite ( maison de la justice et du droit ou palais de justice) il vous conseillera sur les types de divorces qui existent ( par consentement mutuel, pour faute etc...) et vous verrez celui qui est le plus approprié a votre situation en suite vous contacterez l'avocat qui s'occupera de votre divorcernapparemment vous travaillez donc vous devez egalement vous préoccuper de votre declaration d'impot 2008 vous pouvez tout à fait faire une declaration commune jusqu'en juillet et ensuite une declaration separée, si vous n'avez pas de pension alimentaire et en + vos enfants vous donnent droit à 2 parts ( à verifier) cela peut etre interessant financierement , pensez qu'un divorce coute cher